



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 19 mai 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité de Saint-Damien, tenue à 20 h, le 19 mai 2020, en la
salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et
forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel
Monette

Madame Christiane Beaudry, conseillère district 6
Messieurs Michel Charron, conseiller district 5
Jean-Pierre Cholette, conseiller district 2
Éric Deslongchamps, conseiller au district 1
Jean-François Mills, conseiller district 4

Monsieur Mario Morin, directeur général, est également présent.

De façon exceptionnelle, suivant les orientations et directives gouvernementales en regard de la pandémie du COVID-19, la présente séance est tenue à huis clos, via télé-rencontre. De plus, l'enregistrement de la présente séance sera déposé sur le site Internet de la Municipalité.

**1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA
SÉANCE**

À 20 h, monsieur le maire Daniel Monette ouvre la séance après constatation du quorum.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

145-05-2020

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en y ajoutant cependant les items suivants :

- 11.6 Poursuite du processus d'adoption et de mise en vigueur pour les projets de règlements numéros 753-6, 753-7 et 770-1
- 12.4 Approbation de la grille salariale du personnel affecté au camp de jour – été 2020

ORDRE DU JOUR

- 1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption – procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2020

09817



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 19 mai 2020

4. Dépôt de la correspondance du mois d'avril 2020
5. Dépôt du rapport mensuel d'activités du directeur général
6. Première période de questions
7. **ADMINISTRATION**
 - 7.1 Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés pour la période du 19 mars 2020 au 22 avril 2020
 - 7.2 Approbation de la liste des comptes à payer au 13 mai 2020 et autorisation de paiement
 - 7.3 Nomination d'un membre du conseil au sein de la Corporation de développement de Saint-Damien Inc.
 - 7.4 Remplacement d'un poste informatique additionnel – Autorisation de dépenses
 - 7.5 Appui à une demande de déplacement de service d'Hydro-Québec (dossier d'Hydro-Québec numéro 22606113)
 - 7.6 Mandat à Bélanger Sauvé, Avocats, pour préparation de demandes d'ordonnance à la Cour municipale
8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie pour le mois d'avril 2020
 - 8.2 Embauche d'un pompier volontaire
 - 8.3 Embauche d'un pompier volontaire
 - 8.4 Embauche d'une secrétaire au sein du Service incendie
9. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 9.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics pour le mois d'avril 2020
 - 9.2 Nomination et embauche d'un directeur des travaux publics
10. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 10.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eau potable) pour le mois d'avril 2020
 - 10.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eaux usées) pour le mois d'avril 2020
 - 10.3 Dépôt du rapport mensuel de la collecte des ordures et recyclage pour le mois de février 2020
 - 10.4 Dépôt du rapport mensuel de la collecte des ordures et recyclage pour le mois de mars 2020
 - 10.5 Achat de composteurs domestiques – Autorisation de dépenses
11. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 11.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme pour le mois d'avril 2020
 - 11.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 29 avril 2020
 - 11.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) – 3121, chemin Beauparlant
 - 11.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) – 3190, chemin des Cascades



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 19 mai 2020

11.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale
(P.I.I.A.) – 7160, rue Principale

11.6 Poursuite du processus d'adoption et de mise en
vigueur pour les projets de règlements numéros 753-6,
753-7 et 770-1

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs pour le
mois d'avril 2020

12.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de la
bibliothèque pour le mois d'avril 2020

12.3 Réparation des surfaces du terrain de tennis –
Autorisation de dépenses

12.4 Approbation de la grille salariale du personnel affecté
au camp de jour – été 2020

13. RÈGLEMENTS

13.1 Adoption – Règlement numéro 740-1 – Modification du
règlement numéro 740 relatif à un programme d'aide
financière pour l'entreprise privée sur le territoire de
Saint-Damien

13.2 Adoption – Règlement numéro 662-1 – Modification du
règlement numéro 662 régissant les conditions de
paiement des comptes de taxes et autres comptes

14. Divers et affaires nouvelles

15. Suivi

16. Période de questions

17. Clôture de la séance

**3. ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
21 AVRIL 2020**

146-05-2020

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Cholette, il est
unanimentement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2020 soit
adopté tel que présenté.

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS D'AVRIL 2020

147-05-2020

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement
résolu :

Que ce conseil accepte le dépôt de la correspondance du mois
d'avril 2020, identifiée par le bordereau numéro C-04-2020,
à être classée et conservée en conformité avec les
dispositions du calendrier de conservation des archives
municipales.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 19 mai 2020

5. DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général, monsieur Mario Morin, dépose son rapport mensuel d'activités.

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune première période de question en raison du huis clos.

ADMINISTRATION

**7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET PAIEMENTS
AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 19 MARS 2020 AU 22
AVRIL 2020**

148-05-2020

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs, au montant de 100 956,25 \$ et des salaires nets payés, au montant de 48 224,57 \$, au cours du mois d'avril 2020.

**7.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 13
MAI 2020 ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

149-05-2020

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs, datée du 13 mai 2020, totalisant un montant de 83 597,14 \$ et en autorise le paiement.

**7.3 NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL AU SEIN DE LA
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMIEN
INC.**

150-05-2020

Attendu la démission du conseiller municipal monsieur Michel Charron au sein de la Corporation de développement de Saint-Damien Inc.;

Attendu qu' il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau membre du conseil municipal au sein du conseil



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 19 mai 2020

d'administration de la Corporation de
Développement de Saint-Damien Inc.;

En conséquence, sur proposition de madame Christiane Beaudry,
il est résolu à la majorité, le vote ayant été demandé par monsieur
Jean-Pierre Cholette avec, comme résultat :

Pour : 4
Contre : 1

Que monsieur Daniel Monette soit nommé membre du conseil
d'administration de la Corporation de Développement de
Saint-Damien Inc.

**7.4 REMPLACEMENT D'UN POSTE INFORMATIQUE
ADDITIONNEL – AUTORISATION DE DÉPENSES**

151-05-2020

Attendu qu' au cours du mois de janvier 2020, le conseil
municipal autorisait le remplacement du serveur et
de quatre postes informatiques par sa résolution
numéro 18-01-2020;

Attendu qu' il s'avère que le poste informatique du Service des
travaux publics doit également être remplacé;

Attendu la soumission reçue de Nanotech Informatique pour
le remplacement de cet équipement informatique;

En conséquence, sur proposition de monsieur Michel Charron, il
est unanimement résolu :

D' autoriser l'achat d'un nouveau poste informatique pour le
service des Travaux publics, devant comprendre un
ordinateur, un portable, un écran, un clavier ainsi que
l'installation des différents logiciels de PG Solutions, pour un
montant total de 3 200 \$ plus taxes applicables;

Que cette dépense à encourir soit financée par le fonds de
roulement et que son remboursement soit échelonné sur
une période de cinq (5) années, ce qui complètera la mise à
jour du parc informatique de la municipalité.

09821



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 19 mai 2020

**7.5 APPUI À UN CITOYEN RELATIF À UNE DEMANDE DE
DÉPLACEMENT DE SERVICE D'HYDRO-QUÉBEC (DOSSIER
D'HYDRO-QUÉBEC NUMÉRO. 22606113)**

152-05-2020

- Attendu que** le résidant monsieur Paul Racette, du 7139 de la Pointe-aux-Pères, s'est porté acquéreur de l'immeuble voisin du sien sur lequel un bâtiment résidentiel avait été incendié, dans le but d'y construire une nouvelle habitation haut de gamme;
- Attendu que** des câbles d'alimentation électrique aériens furent installés il y a 53 ans sur un circuit non en bordure de chemin ou à la limite de terrain, sans servitude enregistrée, et que lesdits câbles traversent le terrain de monsieur Paul Racette;
- Attendu que** le réseau d'électricité desservant certains usagers de la Pointe-aux-Pères au lac Corbeau sur le territoire de Saint-Damien est à renouveler, selon les propos d'Hydro-Québec;
- Attendu que** le propriétaire monsieur Paul Racette s'est adressé à Hydro-Québec pour demander le déplacement de ces câbles aériens qui nuisent à son projet de construction et que, selon les propos de monsieur Patrice Breault, technicien chef gr. électrique-projets d'Hydro-Québec, Hydro-Québec se disait prêt à aller de l'avant dans ce dossier, à ses frais, selon les estimés établis;
- Attendu** le changement de cap soudain des administrateurs d'Hydro-Québec, se basant sur un jugement non-équivalent à ce dossier particulier;
- Attendu** le coût exorbitant maintenant demandé par Hydro-Québec pour le déplacement de cette ligne électrique, rendant impossible la construction projetée par le propriétaire;
- Attendu que** l'absence d'une nouvelle construction haut de gamme prive ainsi la municipalité de Saint-Damien de nouveaux arrivants potentiels ainsi que de revenus de taxes non négligeables;
- Attendu que** la coupe de service électrique audit terrain priverait d'autres résidents de ce secteur de ce même service et que le circuit devrait être modifié;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 19 mai 2020

En conséquence, sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Damien appuie la demande de monsieur Paul Racette et demande ainsi à Hydro-Québec de renouveler ce vieux circuit électrique sur un nouveau parcours et d'en assumer l'entièreté des frais.

7.6 MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ, AVOCATS, POUR PRÉPARATION DE DEMANDES D'ORDONNANCE À LA COUR MUNICIPALE

153-05-2020

Attendu que plusieurs dossiers de nuisances, pour lesquels des constats d'infraction ont déjà été émis, ne sont toujours pas réglés;

Attendu que ce conseil municipal juge maintenant opportun de prendre les dispositions nécessaires pour rétablir la propreté des lieux en réglant ces dossiers de nuisances;

En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu :

Qu' un mandat soit confié à la firme Bélanger Sauvé, Avocats, afin de préparer des demandes d'ordonnance devant être traitées par la Cour municipale dans le cadre de différents dossiers.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE POUR LE MOIS D'AVRIL 2020

154-05-2020

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

- D'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de protection incendie pour le mois d'avril 2020.

8.2 EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE

155-05-2020

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

09823



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 19 mai 2020

Que suivant une recommandation du directeur du Service incendie de Saint-Damien, ce conseil procède à l'embauche de monsieur Maxime Lespérance en tant que pompier volontaire de la Municipalité de Saint-Damien à compter de ce jour;

Que la période de probation de monsieur Maxime Lespérance soit établie à six (6) mois à compter de la date d'embauche ci-haut établie.

8.3 EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE

156-05-2020

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que suivant une recommandation du directeur du Service incendie de Saint-Damien, ce conseil procède à l'embauche de monsieur Yves Laporte en tant que pompier volontaire de la Municipalité de Saint-Damien à compter de ce jour;

Que la période de probation de monsieur Yves Laporte soit établie à six (6) mois à compter de la date d'embauche ci-haut établie.

8.4 EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE AU SEIN DU SERVICE INCENDIE

157-05-2020

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que suivant une recommandation du directeur du Service incendie de Saint-Damien, ce conseil procède à l'embauche de madame Marie-Josée Bellerose en tant que secrétaire au sein du Service incendie de Saint-Damien à compter de ce jour;

Que l'horaire de travail de madame Marie-Josée Bellerose soit de 8 heures par semaine et que sa rémunération horaire soit établie à un taux de 19,00 \$;

Que la période de probation de madame Marie-Josée Bellerose soit établie à six (6) mois à compter de la date d'embauche ci-haut établie.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 19 mai 2020

TRAVAUX PUBLICS

**9.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS POUR LE MOIS D'AVRIL 2020**

158-05-2020

Sur proposition de monsieur Jean-François Mills, il est
unanimentement résolu :

- D'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service des
travaux publics pour le mois d'avril 2020.

**9.2 NOMINATION ET EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DES
TRAVAUX PUBLICS**

159-05-2020

Attendu la recommandation favorable émanant du comité
des ressources humaines, à l'effet de combler le
poste de directeur des travaux publics, formulée à
ce conseil,

En conséquence, sur proposition de madame Christiane Beaudry,
il est unanimement résolu :

Que ce conseil procède à la nomination et à l'embauche de
monsieur Jean Longpré au poste de directeur des travaux
publics de la municipalité;

Que les conditions de travail, rémunérations et avantages soient
ceux précisés au contrat de travail signé par le maire
monsieur Daniel Monette, dûment autorisé en vertu de la
présente résolution;

Que la date d'entrée en fonction de monsieur Jean Longpré soit
établie au 25 mai 2020.

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

**10.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'HYGIÈNE
DU MILIEU (VOLET EAU POTABLE) POUR LE MOIS D'AVRIL
2020**

160-05-2020

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement
résolu :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 19 mai 2020

- D'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eau potable) pour le mois d'avril 2020.

**10.2 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'HYGIÈNE
DU MILIEU (VOLET EAUX USÉES) POUR LE MOIS D'AVRIL
2020**

161-05-2020

Sur proposition de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu :

- D'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eaux usées) pour le mois d'avril 2020.

**10.3 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA COLLECTE DES
ORDURES ET RECYCLAGE POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2020**

162-05-2020

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

- D'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet collecte des ordures et recyclage) pour le mois de février 2020.

**10.4 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA COLLECTE DES
ORDURES ET RECYCLAGE POUR LE MOIS DE MARS 2020**

163-05-2020

Sur proposition de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

- D'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet collecte des ordures et recyclage) pour le mois de mars 2020.

**10.5 ACHAT DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES –
AUTORISATION DE DÉPENSES**

164-05-2020

Attendu les soumissions demandées par le directeur de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Éric Gélinas, pour l'achat de 150 composteurs domestiques auprès des compagnies USD et Rona;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 19 mai 2020

Attendu que la compagnie USD n'est pas en mesure de fournir un mélangeur, normalement inclus dans les accessoires d'un composteur domestique,

En conséquence, sur proposition de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu :

Que ce conseil autorise une dépense de 12 417,30 \$ (taxes et transport inclus) auprès de la compagnie Rona pour l'achat de 150 composteurs domestiques.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

11.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'URBANISME POUR LE MOIS D'AVRIL 2020

165-05-2020

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

- D'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme pour le mois d'avril 2020.

11.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 29 AVRIL 2020

166-05-2020

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu :

- D'accepter le dépôt du procès-verbal du CCU du 29 avril 2020.

11.3 PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – 3121, CHEMIN BEAUPARLANT

167-05-2020

Les membres du conseil prennent connaissance d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) modifié soumis pour la propriété sise au 3121, chemin Beuparlant.

Le requérant souhaite construire une maison unifamiliale isolée d'un étage et a soumis un nouveau plan modifié au comité consultatif d'urbanisme.

Attendu que la demande a été traitée par le comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 29 avril 2020 en raison de la présence d'un corridor patrimonial;

09827



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 19 mai 2020

Attendu qu' après étude du dossier par les membres du comité consultatif d'urbanisme, il a été recommandé au conseil municipal d'accepter le plan soumis et modifié;

En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu :

Que ce conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que modifié.

11.4 PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – 3190, CHEMIN DES CASCADES

168-05-2020

Les membres du conseil prennent connaissance d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) soumis pour la propriété sise au 3190, chemin des Cascades.

Le requérant souhaite construire une galerie en bois avec moustiquaires et toit transparent en cour latérale gauche.

Attendu que la demande a été traitée par le comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 29 avril 2020 en raison de la présence d'un corridor patrimonial;

Attendu qu' après étude du dossier par les membres du comité consultatif d'urbanisme, il a été recommandé au conseil municipal d'accepter le plan soumis;

En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

Que ce conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que présenté.

11.5 PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – 7160, RUE PRINCIPALE

169-05-2020

Les membres du conseil prennent connaissance d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) soumis pour la propriété sise au 7160, rue Principale.

Le requérant souhaite peindre le revêtement extérieur de son habitation en jaune avec des contours blancs.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 19 mai 2020

Attendu que la demande a été traitée par le comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 29 avril 2020 en raison de la présence d'un corridor patrimonial;

Attendu qu' après étude du dossier par les membres du comité consultatif d'urbanisme, il a été recommandé au conseil municipal d'accepter le plan soumis;

En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu :

Que ce conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que présenté.

11.6 POURSUITE DU PROCESSUS D'ADOPTION ET DE MISE EN VIGUEUR DES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 753-6, 753-7 et 770-1.

170-05-2020

Attendu l'arrêté ministériel de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 7 mai 2020;

Attendu qu' en vertu de cet arrêté, toute procédure qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement;

Attendu que la municipalité de Saint-Damien désire poursuivre le processus d'adoption et de mise en vigueur des projets de règlements de zonage numéros 753-6 et 753-7 ainsi que du projet de règlement sur les usages conditionnel numéro 770-1;

En conséquence, sur proposition de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Damien poursuive le processus d'adoption et de mise en vigueur des projets de règlement de zonage 753-6 et 753-7 ainsi que du projet de règlement sur les usages conditionnel 770-1;

Qu' un avis public soit publié à cet effet, décrétant une consultation écrite d'un minimum de 15 jours, en remplacement de la consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 19 mai 2020

LOISIRS ET CULTURE

**12.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES LOISIRS
POUR LE MOIS D'AVRIL 2020**

171-05-2020

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

- D'accepter le rapport mensuel du Service des loisirs pour le mois d'avril 2020.

**12.2 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA
BIBLIOTHÈQUE POUR LE MOIS D'AVRIL 2020**

172-05-2020

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

- D'accepter le rapport mensuel du Service de la bibliothèque pour le mois d'avril 2020.

**12.3 RÉPARATION DES SURFACES DU TERRAIN DE TENNIS –
AUTORISATION DE DÉPENSES**

173-05-2020

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que ce conseil entérine les travaux de réparation des surfaces du terrain de tennis effectués les 16 et 17 mai 2020 par la compagnie Bourassa Sport Technologie Inc. et autorise ainsi une dépense de 3 000 \$, taxes incluses.

**12.4 APPROBATION DE LA GRILLE SALARIALE DU PERSONNEL
AFFECTÉ AU CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2020**

174-05-2020

Sur proposition de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu :

Que suivant les recommandations de la directrice des loisirs, madame Nathalie Desrosiers, ce conseil approuve la grille salariale du personnel affecté au camp de jour pour l'été 2020, se résumant comme suit :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 19 mai 2020

TITRE DES POSTES	TAUX HORAIRE
Coordonnatrice camp de jour	15,50 \$
Animateur plus de 5 ans	13,85 \$
Animateur 4 ^e année	13,37 \$
Animateur 3 ^e année	13,33 \$
Animateur 2 ^e année	13,30 \$
Animateur 1 ^{er} année	13,10 \$
Animateur spécialisé 1 ^{er} année	13,10 \$
Animateur spécialisé (TES)	13,85 \$

RÈGLEMENTS

**13.1 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 740-1 – MODIFICATION
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 740 RELATIF À UN PROGRAMME
D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTREPRISE PRIVÉE SUR LE
TERRITOIRE DE SAINT-DAMIEN**

175-05-2020

Considérant que le conseil a pu prendre connaissance du règlement numéro 740-1 avant la présente séance;

Sur proposition de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

Que le règlement numéro 740-1 soit adopté comme suit, avec dispense de lecture.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 740-1
Modification du règlement 740 relatif
à un programme d'aide financière pour l'entreprise privée
sur le territoire de Saint-Damien**

Attendu que le conseil municipal a procédé à un examen minutieux du règlement numéro 740;

Attendu qu' après examen, il y a lieu de réviser certaines dispositions du règlement numéro 740 afin de les préciser, et ce afin d'éviter toute ambiguïté en ce qui a trait à leur application;

En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu:

Que le présent règlement, portant le numéro 740-1 soit adopté et qu'il y soit ordonné, décrété et statué ce qui suit:

09831



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 19 mai 2020

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement porte le titre « Modification du règlement numéro 740 » et porte le numéro 740-1 des règlements de la Municipalité.

ARTICLE 3 - OBJET

L'objet du présent règlement vise à réviser certaines dispositions du règlement numéro 740 et à les préciser afin d'éviter toute ambiguïté en ce qui a trait à leur mise en application.

ARTICLE 4 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 4

Le libellé de l'article 4 intitulé « Objet du programme » est modifié en retirant les termes « autre qu'une résidence ».

ARTICLE 5 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 7

Le libellé de l'article 7 intitulé « Admissibilité » est modifié selon ce qui suit :

Au premier alinéa

Les termes « de qualité » sont retirés.

Au point 5

Le libellé est remplacé intégralement par ce qui suit :

le plan de financement doit comporter une mise de fonds de 10% de la part du(des) promoteur(s) de l'entreprise.

ARTICLE 6 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 8

Le libellé de l'article 8 intitulé « Exclusions » est modifié selon ce qui suit :

Point 6

Le point 6 est intégralement retiré.

Au point 7

Les termes « un débit de boisson » sont retirés.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 19 mai 2020

ARTICLE 7 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Daniel Monette
Maire

Mario Morin
Directeur général

**13.2 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 662-1 – MODIFICATION
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 662 RÉGISSANT LES CONDITIONS
DE PAIEMENT DES COMPTES DE TAXES ET AUTRES COMPTES**

176-05-2020

Considérant que le conseil a pu prendre connaissance du
règlement numéro 662-1 avant la présente
séance;

Sur proposition de monsieur Éric Deslongchamps, il est
unanimentement résolu :

Que le règlement numéro 662-1 soit adopté comme suit, avec
dispense de lecture.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 662-1
MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 662
RÉGISSANT LES CONDITIONS DE PAIEMENT
DES COMPTES DE TAXES ET AUTRES COMPTES**

Attendu qu' en raison de la pandémie du coronavirus sévissant
actuellement, plusieurs citoyens ont perdu leur
emploi et se retrouvent dans une situation précaire;

Attendu que cette conjoncture exceptionnelle a également eu
des impacts sur de nombreux commerçants qui ont
dû fermer leurs portes;

Attendu que ce conseil municipal est d'avis qu'il y a lieu d'alléger
le fardeau fiscal municipal de ses citoyens;

09833



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 19 mai 2020

Attendu qu' il y a ainsi lieu de modifier le règlement numéro 662 régissant les conditions de paiement des comptes de taxes et autres comptes;

En conséquence, sur proposition de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu:

Que le présent règlement, portant le numéro 662-1 soit adopté et qu'il y soit ordonné, décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement porte le titre « Modification du règlement numéro 662 » et porte le numéro 662-1 des règlements de la Municipalité.

ARTICLE 3 - OBJET

L'objet du présent règlement vise à annuler les intérêts et pénalités dus pour les versements n'ayant pas été effectués dans les délais, et ce pour une période déterminée, et à entériner les dates d'échéance établies des quatre versements des comptes de taxes pour l'année financière 2020.

ARTICLE 4 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.1

L'article 5.1 intitulé « Compte annuel » est remplacé intégralement par ce qui suit :

COMPTE ANNUEL

Chaque fois que le total de toutes les taxes foncières et compensations pour services municipaux dépasse trois cents dollars (300 \$) pour chaque unité d'évaluation, le compte de taxes est alors divisible en quatre (4) versements égaux :

- Le premier versement vient à échéance le 13 mars 2020;
- Le second versement vient à échéance le 14 mai 2020;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 19 mai 2020

- Le troisième versement vient à échéance le 15 août 2020;
- Le quatrième versement vient à échéance le 15 octobre 2020.

ARTICLE 5 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 6

L'article 6 intitulé « Intérêts et pénalités dus » est remplacé intégralement par ce qui suit :

Exceptionnellement pour l'exercice financier 2020, lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu aux comptes de taxes annuelles 2020 et pour toutes autres taxes facturées, incluant les taxes de mutations, les taxes complémentaires et de services, aucuns frais d'intérêts et pénalités ne seront imposés à compter de la date du 14 mai 2020, et ce jusqu'au 31 décembre 2020.


Les frais d'intérêts et pénalités établis par règlement, de toute taxe due avant le 14 mai 2020, ainsi que des années précédentes, continuent de s'appliquer.

Si les versements prévus n'ont pas été acquittés au 31 décembre 2020, les frais d'intérêts et pénalités s'appliqueront à compter de la date du 14 mai 2020 ou de la date d'échéance du dernier versement effectué, en tout ou en partie, selon le cas.

ARTICLE 6 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Daniel Monette
Maire


Mario Morin
Directeur général

14. DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES

15. SUIVI

16. PÉRIODE DE QUESTIONS



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 19 mai 2020

Monsieur le maire procède à la lecture des questions transmises par écrit par les citoyens et fournit les réponses pour chacune d'elles.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

177-05-2020

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de monsieur Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu :

De lever la séance à 20 h 53.

Daniel Monette
Maire

Mario Morin
Directeur général